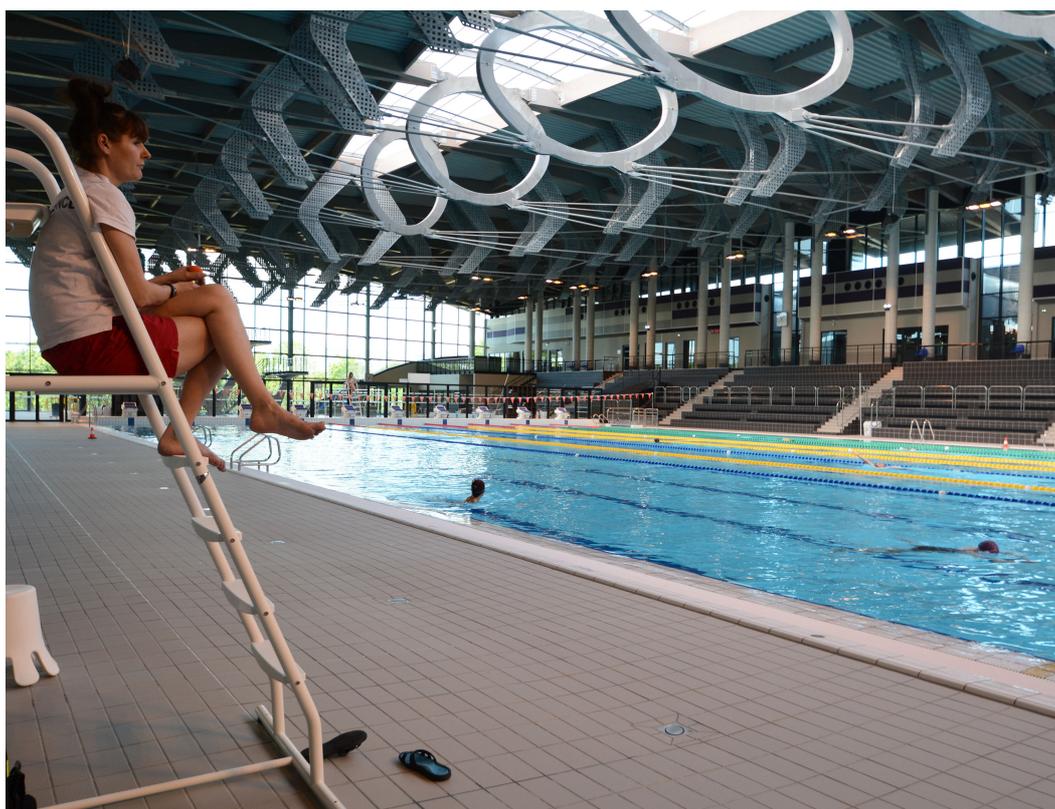


Limoges Métropole soutien l'apprentissage de la natation pour les élèves du 1^{er} cycle de son territoire



CONTACT PRESSE : Hélène VALLEIX
Courriel : helene.valleix@limoges-metropole.fr
Tél : 05 55 45 79 09 - 06 20 59 42 71
www.limoges-metropole.fr

Depuis l'ouverture du centre aquatique L'Aquapolis en 2015, Limoges Métropole soutient l'apprentissage de la natation pour les élèves des établissements scolaires des cycles primaires situés sur son territoire, à savoir : la mise à disposition des bassins et la surveillance, l'enseignement étant assuré jusqu'à cette année par les enseignants.

Aussi, en 6 ans (de 2015 à 2021), Limoges Métropole a investi plus de 363 000 euros pour le soutien de l'apprentissage de la natation pour les élèves de son territoire.

Point sur l'année scolaire 2021-2022

Pour l'année scolaire 2021-2022, la prise en charge financière pour Limoges Métropole s'élèvera à 79 233 euros (54 439 euros pour les lignes d'eau et 24 794 euros pour les Maîtres-nageurs Sauveteurs - MNS).

✓ La prise en charge des lignes d'eau

Pour l'année scolaire 2021 – 2022, un recensement des besoins des écoles a été réalisé en avril dernier auprès des différentes écoles du territoire.

Pour cette nouvelle année, le planning de cours est à nouveau rempli. 137 classes seront accueillies à L'Aquapolis, représentant 1 078 créneaux. 19 communes auront sur la prochaine saison au moins une classe qui fréquentera L'Aquapolis. En effet, la commune de Solignac n'a pas souhaité venir cette année dans les bassins (période de natation allongée et difficulté à trouver des parents d'élèves accompagnateurs).

La totalité des cours auront lieu dans le bassin multifonction hormis 4 classes de CM1/CM2 de Panazol qui iront pour la 1^{ère} fois dans le bassin sportif de 50 mètres pour bénéficier des séances avec une profondeur de 2 mètres.

En application de la circulaire nationale n° 2017-127 du 22-8-2017 qui définit les conditions de l'enseignement de la natation, les cours de natation se déroulent depuis la rentrée de 2020 sur des périodes d'apprentissage plus longues de 10 à 12 séances, afin d'améliorer les résultats des élèves à l'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) à l'issue du cycle 3. Une organisation au trimestre avait été demandée par l'Inspection d'Académie (IA).

La prise en charge financière par Limoges Métropole des lignes d'eau à L'Aquapolis sera de 54 439 euros pour l'année scolaire 2021-2022.



NOUVEAUTÉ : La prise en charge financière de Maître-Nageur Sauveteur (MNS) pour l'enseignement de la natation pour l'année 2021-2022

Chaque année depuis l'ouverture de l'équipement, pour l'apprentissage de la natation par les scolaires, Limoges Métropole a pris en charge la mise à disposition des bassins et la surveillance. Les écoles, ont pris quant à elles en charge l'enseignement, assuré par les enseignants et avaient la possibilité de recourir à un maître-nageur sauveteur mais cette demande restait à leur charge ainsi que le transport des enfants.

Pour la première année, Limoges Métropole prendra en charge la présence de MNS pour tous les cours de natation des élèves du 1^{er} degré. En effet, plusieurs raisons d'étudier la prise en charge des MNS ont été mises en avant pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022 :

- **Améliorer les résultats des élèves à l'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) à l'issue du cycle 3** : Même si l'Attestation Scolaire du Savoir Nager n'est pas obligatoire, tout comme la pratique de la natation à l'école, elle devrait être passée entre le CM1 et la 6^{ème}. Beaucoup d'élèves qui viennent aujourd'hui à L'Aquapolis ne l'ont pas, l'encadrement n'étant pas effectué par des MNS. En effet, pour valider cette attestation, un MNS doit accompagner la classe durant tout le cycle, lequel fait ensuite passer l'évaluation à la fin du trimestre. Aussi, à ce jour, près de 40% des élèves arrivant en 6^e ne savent pas nager sur le territoire de l'ex-Limousin.
- **Accueillir d'avantage d'élèves dans le bassin sportif (50 mètres)** : Aujourd'hui le planning de L'Aquapolis est quasiment rempli à 100 % chaque saison, avec 10 créneaux par jour du lundi au vendredi (hormis le mercredi), sur le bassin multifonction de 25 mètres. Afin d'accueillir plus d'écoles, la solution est d'utiliser le bassin sportif de 50 mètres dont une ligne d'eau a toujours été disponible pour accueillir des élèves. Cependant les enseignants qui encadrent les créneaux étaient réticents à utiliser ce bassin malgré l'agrément qu'ils reçoivent de la part de l'inspection académique. Aussi, avec cette nouvelle prise en charge, les créneaux pourraient être encadrés par un MNS ce qui permettrait d'utiliser d'avantage le bassin sportif.

Cependant, le Savoir Nager est aujourd'hui une priorité nationale. Savoir nager c'est être autonome dans tous les milieux aquatiques, c'est-à-dire se déplacer avec aisance, de façon indépendante et sans aide matérielle.

Afin de pallier ces manques et accompagner toujours plus cet apprentissage de la natation pour les enfants de notre territoire, permettant ainsi de les mettre en sécurité, il a ainsi été jugé nécessaire par les élus de Limoges Métropole de prendre en charge la présence d'un MNS pour l'enseignement de la natation sur les créneaux scolaires du premier degré des écoles du territoire.

Ainsi, la prise en charge des MNS par Limoges Métropole pour l'année scolaire 2021-2022 représentera un coût de 24 794 euros (23 euros le créneau d'enseignement MNS quel que soit le bassin pour les primaires du territoire de Limoges Métropole).

Un nouvel enseignement intensif de la natation

Dans le cadre des classes bleues qui correspondent aux actions du plan « aisance aquatique », mis en place en 2019 par le Ministère des sports, en lien avec les Ministères de l'Education Nationale et de la Santé, pour lutter contre les noyades, il est proposé un enseignement intensif de la natation réservé aux classes de cycle 1 (grande section de maternelle) et de cycle 2 (CP, CE1, CE2). Les classes de Grandes Sections et de CP ont été positionnées cette année scolaire sur 3 semaines d'apprentissage intensif en mars 2022.

Afin de permettre à plus de classe de venir, les classes bleues seront étendues cette année de 2 à 3 semaines.

Le développement de ces classes bleues permettra d'apprendre les bons gestes dès le premier âge aux écoliers qui auront ensuite plus de facilité à passer l'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN) lorsqu'ils arriveront en CM1/CM2. Les demandes des écoles de Grande Section/ CP ont donc toutes été calées sur les créneaux « classes bleues ».

L'application de la circulaire nationale du plan « aisance aquatique » et la prise en charge des MNS par Limoges Métropole devrait améliorer fortement les résultats des élèves à l'Attestation Scolaire du Savoir-Nager (ASSN) à l'issue du cycle 3 pour l'arrivée en 6^e à L'Aquapolis.